

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SALAZIE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 JUILLET 2022

AFFAIRE N°2022-CM/056 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2022

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 19 juillet 2022

La convocation du conseil municipal avait été faite le 06 juillet 2022.

Le nombre des membres en exercice : 29

Présents : 18

Absents : 11

Représentés : 2

Total des votes : 20

Le Maire,



Stéphane FOUASSIN

L'an deux mille vingt-deux, le 12 juillet à 15h30 le conseil municipal s'est réuni dans la salle Paul Irigoyen à Hell-Bourg, sous la présidence de Stéphane FOUASSIN, Maire de Salazie.

Présents : : FOUASSIN Stéphane – PAPAYA Marie Sidoleine – DAMOUR Marcel Gérard – VIADERE Marie Ange - MAILLOT Yann Thierry – ELISABETH Marie Jeanne – GEVIA Marie Catherine - MOREAU Jules Mario – LUCILLY Harry - ELISABETH Vincent – GARRYER Patrick - MAZAGRAN Daniella - TECHER Paulin - BRANCALIN Sandrine – SINAPIN Marie Jacqueline – CHARLEMAGNE Jules Thierry – ROBERT Laurencine – RAYAPIN Marie Kenny.

Absents : PAUSE Jean Claude – HOAREAU Marie Nathalie - FANNIO Anaïs – TECHER Sophie - PADRE Hermina - BOYER Laurent - DE LAMOTHE Jean Bernard – ECLAPIER Eric – PAPAYA Mélissa – SISAHAYE Teddy – ELISABETH Karine.

Ont voté par procuration : FANNIO Anaïs (procurator donnée BRANCALIN Sandrine) – TECHER Sophie (procurator donnée à ROBERT Laurencine).

Secrétaire de séance : ELISABETH Vincent

LE QUORUM ETANT ATTEINT LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

PUBLIÉ LE 26 JUIL 2022

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20220712-2022-CM-056-DE
Date de télétransmission : 22/07/2022
Date de réception préfecture : 22/07/2022

IL EST EXPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

Que le procès-verbal du conseil municipal du 22 juin 2022 doit être soumis à l'approbation de l'assemblée.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu l'article L. 2121-23 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu le procès-verbal du conseil municipal du 22 juin 2022 annexé à la présente délibération.

DECIDE :

Après avoir délibéré, **à l'unanimité - 20 voix pour :**

ARTICLE UNIQUE

- **D'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 22 juin 2022.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Saint-Denis à compter de sa publication et sa réception par les services du contrôle de légalité.

Ont signé au registre des délibérations :

Le secrétaire de séance,

Vincent ELISABETH



Pour copie conforme,
Le Maire,

Stéphane FOUASSIN



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 JUIN 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 22 juin à 09h10, le conseil municipal s'est réuni dans la salle polyvalente Paul Irigoyen à Hell-Bourg, sous la présidence Monsieur Stéphane FOUASSIN, Maire.

Les convocations ont été envoyées le 15 juin 2022.

Le nombre de membre en exercice :

Présents : 16

Absents : 13

Procurations : 5

Présents : FOUASSIN Stéphane – MAILLOT Yann Thierry – ELISABETH Marie Jeanne – PAUSE Jean Claude - MOREAU Jules Mario - HOAREAU Marie Nathalie – FANNIO Anaïs - ELISABETH Vincent – TECHER Sophie - GARRYER Patrick - MAZAGRAN Daniella - TECHER Paulin - PADRE Hermina – BRANCALIN Sandrine - ROBERT Laurencine - ECLAPIER Eric.

Absents : PAPAYA Marie Sidoleine – DAMOUR Marcel Gérard - VIADERE Marie Ange – GEVIA Marie Catherine - LUCILLY Harry - BOYER Laurent – SINAPIN Marie Jacqueline - CHARLEMAGNE Jules Thierry - DE LAMOTHE Jean Bernard – RAYAPIN Marie Kenny – PAPAYA Mélissa – SISAHAYE Teddy – ELISABETH Karine.

Absents représentés : PAPAYA Marie Sidoleine (procuration donnée BRANCALIN Sandrine) – GEVIA Marie Catherine (procuration donnée à PADRE Hermina) – SINAPIN Marie Jacqueline (procuration donnée à ROBERT Laurencine) – CHARLEMAGNE Jules Thierry (procuration donnée à GARRYER Patrick) – RAYAPIN Marie Kenny (procuration donnée à MAZAGRAN Daniella).

Secrétaire de séance : FANNIO Anaïs

A la demande du Maire, Monsieur ELISABETH Vincent fait l'appel.

Le quorum étant atteint le conseil municipal peut valablement délibérer.

Avant de passer à l'ordre du jour de la séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se mettre debout afin de conserver une minute de silence pour les disparus : Messieurs Jean-Claude FRUTEAU, ancien Maire de Saint-Benoit, et Patrick SAVATIER, Président de l'association « Momon papa Lé Là ».

AFFAIRE N°2022-CM/047 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2022
Affaire présentée par Monsieur le Maire

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, (21 voix pour) :

ARTICLE UNIQUE : Approuve le procès-verbal du conseil municipal du 24 mai 2022.

AFFAIRE N°2022-CM/048 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET PRINCIPAL
Affaire présentée par Monsieur Mario MOREAU

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, (19 voix pour) – 2 abstentions (MM TECHER Paulin et ECLAPIER Eric) :

ARTICLE UNIQUE : Approuve le compte de gestion 2021 du budget principal de la Ville.

AFFAIRE N°2022-CM/049 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET PRINCIPAL
Affaire présentée par Monsieur Mario MOREAU

Monsieur MOREAU explique que l'excédent est confortable pour engager dans le futur. Lors du transfert de la compétence eau et assainissement, les excédents du budget de l'eau ont pu remonter au budget principal, ainsi que le prévoyait la loi, ce qui explique en partie cette marge confortable. Il y a eu également un emprunt contracté à un taux extrêmement bas, ainsi que les excédents cumulés des années précédentes qui expliquent cet excédent.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, (18 voix pour) – 2 abstentions (M. TECHER Paulin s'abstient pour les chapitres des dépenses de fonctionnement et d'investissement. M. ECLAPIER Eric s'abstient pour tous les chapitres du CA) :

ARTICLE 1 : Désigne M. Mario Moreau afin de présider le débat, en l'absence du Maire qui se retire au moment du vote.

ARTICLE 2 : Approuve chapitre par chapitre le compte administratif 2021 du budget principal.

AFFAIRE N°2022-CM/050 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CONSTATE AU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET PRINCIPAL
Affaire présentée par Monsieur Mario MOREAU

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, (20 voix pour) – 1 abstention (M. ECLAPIER Eric) :

ARTICLE UNIQUE : Approuve l'affectation du résultat de fonctionnement 2021 de + 3 862 906,96 € de la manière suivante :

- + 1 862 906,96 € dans les recettes d'investissement de l'exercice 2022, sur le compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »
- + 2 000 000,00 € dans les recettes de fonctionnement de l'exercice 2022, sur le compte R002 « Résultat de fonctionnement reporté »

AFFAIRE N°2022-CM/051 : APPROBATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022 DU BUDGET PRINCIPAL
Affaire présentée par Monsieur Mario MOREAU

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, (19 voix pour) – 2 abstentions (M. TECHER Paulin s'abstient pour le chapitre 23 des dépenses d'investissement. M. ECLAPIER Eric s'abstient pour tous les chapitres du Budget Supplémentaire) :

ARTICLE 1 : Approuve, au niveau du chapitre, le projet de budget supplémentaire 2022 du budget principal.

ARTICLE 2 : Autorise le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

AFFAIRE N°2022-CM/052 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION ET LE DEVELOPPEMENT DE SALAZIE (A.P.D.S)

Affaire présentée par Monsieur le Maire

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, (21 voix pour) :

ARTICLE 1 : Autorise l'attribution d'une subvention 14 000 € à l'Association pour la Promotion et le Développement de Salazie (A.P.D.S) répartie de la façon suivante :

- 5 000.00 € au titre du financement de l'ACI de Mare à Poule d'Eau ;
- 9000.00 € pour les actions au profit des aînés ;

ARTICLE 2 : Autorise l'inscription de cette dépense au budget communal 2022 chapitre « Autres charges de gestion courante ».

ARTICLE 3 : Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document se rapportant à cette affaire.

AFFAIRE N°2022-CM/053 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU PAYS D'ACCUEIL DE SALAZIE

Affaire présentée par Monsieur le Maire

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, (21 voix pour) :

ARTICLE 1 : Autorise l'attribution d'une subvention de 15 000 € au Pays d'Accueil de Salazie.

ARTICLE 2 : Autorise l'inscription de cette dépense au budget communal 2022 chapitre « Autres charges de gestion courante ».

ARTICLE 3 : Autorise le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document se rapportant à cette affaire.

AFFAIRE N°2022-CM/054 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION SUPPLEMENTAIRE A L'ASSOCIATION SAUVEGARDE ET RENOUVEAU DE HELL-BOURG (S.R.H.B)

Affaire présentée par Monsieur le Maire

Le Maire informe, dans la cadre de ses subventions, l'association a aménagé un kiosque à musique.

Il propose que soit organisée une visite sur site avec l'ensemble des élus (éventuellement avant un conseil municipal).

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, (21 voix pour) :

ARTICLE 1 : Autorise l'attribution d'une subvention de 20 000.00 € à l'association Sauvegarde et Renouveau de Hell-Bourg (S.R.H.B).

ARTICLE 2 : Autorise l'inscription de cette dépense au budget communal 2022 chapitre « Autres charges de gestion courante ».

ARTICLE 3 : Autorise le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document se rapportant à cette affaire.

AFFAIRE N°2022-CM/055 : CREATION D'UN POSTE PERMANENT D'« AGENT DE PROPETE DES ESPACES PUBLICS »

Affaire présentée par Monsieur le Maire

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, (21 voix pour) :

ARTICLE 1 : Autorise la création d'un (1) emploi permanent d'agent de propreté des espaces publics, à temps complet (35/35), sur le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C, dans le cadre d'emploi d'adjoint technique territorial, à compter du 1er août 2022.

ARTICLE 2 : Autorise le Maire ou l'adjoint délégué à procéder au recrutement de l'agent affecté à ce poste.

Dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire, d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel remplissant les conditions de diplômes et d'expériences professionnelles requises sur le poste sur le fondement de l'article L. 332-8-2° du Code de la fonction publique. La rémunération sera établie en référence à la grille indiciaire du grade d'adjoint technique.

ARTICLE 3 : Le tableau des effectifs sera mis à jour et les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité.

ARTICLE 4 : Autorise le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous les actes relatifs à cette affaire.

Pour clôturer la séance, le Maire informe les élus qu'un concert aura lieu le vendredi 24 juin 2022 sur la place de l'église, dans le cadre de la fête de la musique.

Fin de la séance : 10h05

Le secrétaire de séance,

Anaïs FANNIO



Elus	Emargement	Elus	Emargement
FOUASSIN Stéphane Maire		MAZAGRAN Daniella conseillère municipale	
PAPAYA Sidoleine 1 ^{ère} adjointe		TECHER Paulin conseiller municipal	
DAMOUR Marcel 2 ^{ème} adjoint		PADRE Hermina conseillère municipale	
VIADERE Marie Ange 3 ^{ème} adjointe		BRANCALIN Sandrine conseillère municipale	
MAILLOT Yann 4 ^{ème} adjoint		BOYER Laurent conseiller municipal	
ELISABETH Marie Jeanne 5 ^{ème} adjointe		SINAPIN M. Jacqueline conseillère municipale	
PAUSE Jean Claude 6 ^{ème} adjoint		CHARLEMAGNE Thierry conseiller municipal	
GEVIA M. Catherine 7 ^{ème} adjointe		ROBERT Laurencine conseillère municipale	
MOREAU Jules Mario 8 ^{ème} adjoint		DE LAMOTHE Jean Bernard conseiller municipal	
HOAREAU M. Nathalie conseillère municipale		RAYAPIN Marie Kenny conseillère municipale	
LUCILLY Harry conseiller municipal		ECLAPIER Eric conseiller municipal	
FANNIO Anaïs conseillère municipale		PAPAYA Mélissa conseillère municipale	
ELISABETH Vincent conseiller municipal		SISAHAYE Teddy conseiller municipal	
TECHER Sophie conseillère municipale		ELISABETH Karine conseillère municipale	
GARRYER Patrick conseiller municipal			